

PRO- DCE

REABILITATION DES VRD

GRUPE D'HABITATIONS DE L'ETANG 1

Le Maître d'Ouvrage sollicite l'avis Technique sur l'OPERATION SHLMR

Les Services Techniques, Cellule Voirie et Réseaux Divers donnent un Avis favorable, sous réserve du respect des remarques suivantes :

1) ECLAIRAGE PUBLIC :

Faire l'étude d'éclairage (Pétreil + PMR)

Prévoir de l'éclairage public à l'intersection de la voie d'accès du lotissement et sur l'allée piétonne proche de la RD47.

Prévoir des câbles anti fourmis et faire un traitement.

Faire la protection du candélabre proche du lot 1 et proche des parkings.

Apareillages (Led) à prévoir :

Réflecteurs de type routier Urbain.

Leds en module interchangeable.

Driver interchangeable.

Para-surtenseur.

Protection individuelle avec fusible de classe 2 + parafoudre au pied de chaque mât.

Protection collective + parafoudre au coffret.

Fournir la composition de l'armoire, les caractéristiques du mât et de la vasque d'éclairage, etc.....

Fournir l'attestation du Consuel.

2) EAUX PLUVIALES :

Nous fournir la note de calcul (dimensionnement des conduites)

Prévoir l'augmentation des diamètre des conduites (projeté 130ml diamètre 315)

Poser des grilles D400 sur chaussée.

Prévoir des regards supplémentaires, pour le raccordement sur un réseau (existant RD47 ou projeté), respecter un angle de 30° à 60° entre les conduites, afin d'éviter un refoulement.

Faire un diagnostic de l'écoulement d'eau pluviale sur toutes les parcelles.

3) TROTTOIR :

Prévoir un passage piéton en face du transformateur et faire le prolongement du trottoir projeté.

Prévoir un passage piéton en face du lot 27 ou du lot 28.

Prévoir l'abaissement du trottoir (début et fin), au niveau des passages piétons et faire la pose des dalles pododactiles pour préserver la continuité des personnes à mobilité réduite.

Arrondir les angles des bordures (coupés en onglet).

4) PARKINGS :

Prévoir un parking P.M.R.

5) ESPACES VERTS :

le choix des plantations validé par le Service Environnement.

6) ALLEES PIETONNES :

Prévoir 02 potelets au début et en fin de l'allée.

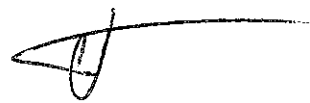
7) SIGNALISATION VERTICALE ET HORIZONTALE:

Prévoir stop – sans issue – passage piéton – parking P.M.R. - etc.....

Faire la demande d'arrêté de circulation correspondant et la dénomination des voies.

Prévoir 02 plaques noms de rue.

Mr VIRAYE **Yohan** **Responsable Infrastructures**

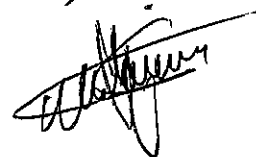


Mr DOBI **Guiliano** **Régie électricité**

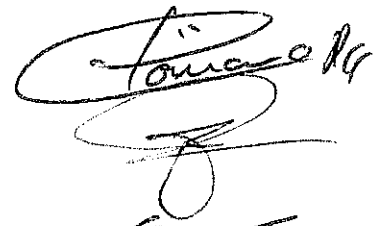


Guiliano DOBI

Mr AMOURDOM **Sully** **Réglementation voirie**



Mr POINAMA **Patrick** **Infrastructures**



Mr NARAYANIN **Frédéric** **Environnement**



Mr LENY **Mathieu** **DST**

Fait à Saint – André, le 31 Mai 2024